



## Mise à disposition des documents préparatoires relatifs à l'assemblée générale mixte du 8 septembre 2022

---

Vitry-le-François, France, le 28 juillet 2022,

**Haffner Energy (code ISIN : FR0014007ND6 – Mnémonique : ALHAF)**, informe ses actionnaires et l'ensemble de la communauté financière que l'assemblée générale mixte de la Société se tiendra le jeudi 8 septembre 2022 à 11 heures, au siège de la Société, 2, Place de la Gare, 51300 Vitry-le-François.

L'avis de réunion, comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions ainsi que les conditions et modalités de participation et de vote à l'assemblée, a été mis en ligne sur le site du Bulletin des Annonces légales Obligatoires « BALO » ([www.journal-officiel.gouv.fr/pages/balo/](http://www.journal-officiel.gouv.fr/pages/balo/)) le 27 juillet 2022 (bulletin numéro n°89).

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent exercer leur droit de vote à distance, avant l'assemblée générale :

- soit en adressant une procuration à la Société,
- soit en votant par correspondance,

en utilisant le formulaire disponible sur [www.haffner-energy.com](http://www.haffner-energy.com) selon les modalités indiquées dans l'avis de réunion paru le 27 juillet 2022 au BALO.

Tous les documents relatifs à cette assemblée générale sont disponibles sur simple demande auprès de la Société, ou peuvent être consultés sur le site Internet de la Société rubrique Investisseurs / Assemblées générales. Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, et ce jusqu'au cinquième jour inclus avant l'assemblée générale, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du code de commerce. En cas de demande expresse, cet envoi pourra être effectué par voie électronique. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture par leur intermédiaire habilité, d'une attestation d'inscription en compte ;
- tout actionnaire peut prendre connaissance des documents visés aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du code de commerce au siège de la Société.

En raison des incertitudes résultant du contexte actuel lié à l'épidémie de Covid-19, la Société pourrait être conduite à modifier, sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables, les modalités de déroulement, de participation et de vote à l'assemblée générale. Les actionnaires sont donc invités à consulter régulièrement la rubrique du site internet de la Société dédiée aux Assemblées générales.

### Contacts

Relations investisseurs, Haffner Energy

Adeline Mickeler

[adeline.mickeler@haffner-energy.com](mailto:adeline.mickeler@haffner-energy.com)

Relations Médias, NewCap

Nicolas Merigeau

[haffner@newcap.eu](mailto:haffner@newcap.eu)

Tel : 01 44 71 94 98